

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DE NORTKERQUE
DU 10 Juillet 2021**

Séance du 10 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix juillet, à dix heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nortkerque dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Frédéric MELCHIOR, Maire, en suite de convocation en date du 05 juillet 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mr Frédéric MELCHIOR, Mme Amandine MONTUY, Mme Véronique GELE, Mme BOURET Sandy, Mr Claude CAILLEUX, Mr Frédéric DANIEL, Mme Noëlla FOURNIER, Mr Gilles TRONET, Mme Karine LECOUSTRE, Mme Delphine POUCHAIN, Mme Victoria WAY.

Etaient absents : Mr Arnaud LEFEBVRE, Mr Alex DEBUIRE, Mr Antoine DELMOTTE (pouvoir à Mr Gilles TRONET), Mme CHARLEMAGNE Brigitte (pouvoir à Mr Frédéric MELCHIOR), Mr Christophe CATEZ, Mme Virginie FLANDRIN (pouvoir à Mme Véronique GELE), Mr BEAUGRAND Jean-Pierre (pouvoir donné à Mr Frédéric DANIEL), Mr Maxime ROUSSEL (pouvoir à Mr Frédéric MELCHIOR).

Secrétaire de séance : Madame Amandine MONTUY

Les procès-verbaux des 27 mars et 10 avril 2021 n'ont pas fait l'objet de remarques.

Monsieur le Maire propose la modification suivante à l'ordre du jour :

- Ajout d'une délibération : Demande de mise en œuvre d'une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- Suppression de la délibération : « Travaux de rénovation des installations d'éclairage public et d'éclairage sportif »- Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du Marché. Monsieur le Maire explique que lors de la commission d'appel d'offres du 05 juillet 2021 pour l'ouverture des plis, il n'y avait qu'une seule candidature. Après analyse de cette candidature, le marché a été déclaré infructueux aux motifs d'absence de concurrence et de raison budgétaire.

A cela, les membres du conseil Municipal, acceptent à l'unanimité la modification de l'ordre du jour, telle que présentée par Monsieur le Président.

Délibération n° 54.10.07.2021 :

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2021.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors du report des imputations du budget primitif 2021, deux erreurs se sont glissées dans l'enregistrement informatique, et les prix décernés pour les maisons fleuries seront dorénavant imputés au 6714 : Bourses et Prix.

La décision modificative suivante est donc proposée aux membres du Conseil Municipal :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Chapitre	
65	
Articles	
6574 : Subvention de fonctionnement aux Associations et autres personnes de droit privé	-6 000,00 €
657362 : Subvention de fonctionnement au CCAS	6 000,00 €
Chapitre	
62	
Articles	
6232 : Fêtes et cérémonies	-800,00 €
Chapitre	
67	
Articles	
6714 : Bourses et prix	800,00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre	
20 Immobilisations en cours	
Articles	
2051 : Concessions et droits similaires	16 000,00 €
Chapitre	
21 : Immobilisations corporelles	
2183 : Matériel de bureau et informatique	-16 000,00 €

Après discussion les membres de conseil municipal décident, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n° 1 telle que présentée par Monsieur le Maire.

Délibération n° 55.10.07.2021 :

OBJET DE LA DELIBERATION : « Requalification des infrastructures & sécurisation des équipements publics - Rues Monecove, Latérale & Bredenarde » - Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 09 avril 2021 à 18 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir pour ces travaux l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant total HT de 222 941.80 € soit un montant de 267 530.16 € TTC.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de retenir pour ces travaux l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant total de 222 941.80 € HT soit un montant de 267 530.16 € TTC.

Délibération n° 56.10.07.2021 :

OBJET DE LA DELIBERATION : « Travaux d'aménagement qualitatif pour la requalification d'un espace public à proximité de la Mairie, de l'école, de la salle des fêtes et de la Place centrale – Aménagement d'un parcours piéton – Aménagement d'un parking paysager – Travaux d'assainissements (création d'une noue et d'une mare) – Mise en place de l'éclairage public et de vidéo protection – Aménagement paysager et prise en compte de la biodiversité » - Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 09 avril 2021 à 18 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir pour ces travaux l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant total HT de 318 472.35 € HT soit un montant de 382 166.82 € TTC.

Il rappelle à l'assemblée, que selon délibération prise lors du Conseil Municipal du 10 avril 2021, les 2 PSE comprises dans ce marché d'un montant total de 25 839.53 € HT soit 31 007.43 € TTC seront effectuées si la commune obtient la subvention auprès du Conseil Régional.

Monsieur le Président précise que les travaux débuteront début septembre, ce début tardif s'explique par des démarches administratives à finaliser pour la vente des terrains.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de retenir l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS pour un montant total de 318 472.35 € HT soit un montant de 382 166.82 € TTC pour ces travaux.

Délibération n° 57.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux d'aménagement Rue Monecove : pose d'une canalisation en PVC pour l'évacuation des eaux pluviales.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le cadre des travaux réalisés actuellement Rue Monecove, il serait judicieux de poser une canalisation en PVC pour l'évacuation des eaux pluviales. Un plan de nivellement a été réalisé par le bureau d'études pour l'évacuation des eaux vers un fossé de la Ruelle du Chat. Le coût du busage de ce fossé est estimé à 15 000 € HT.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la réalisation de ces travaux de busage pour la Rue Monecove d'un montant de 15 000 € HT.

Délibération n° 58.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Rénovation et Mise aux normes des classes maternelles de l'école - Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du plan de relance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour les travaux de rénovation et de mise aux normes des classes maternelles de l'école. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Régional. Il demande aux membres du conseil municipal :

- de se prononcer sur la réalisation de ces travaux pour un montant de 118 148 € HT et sur le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à solliciter cette demande de subvention auprès du Conseil Régional,

PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement prévisionnel HT : 118 148 €

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant HT	%
Pose d'une pompe à chaleur	27 950 €	Département	35 445 €	30 %
Travaux de gros œuvre (isolation)	23 780 €	FDE	7 089 €	6 %
Changement des menuiseries	57 161 €	Préfet de Région	40 169 €	34 %
Travaux d'électricité (mise aux normes des installations)	1 107 €	Conseil Régional	35 445 €	30 %
Mise en place de purificateurs d'air	8 150 €			
TOTAL	118 148 €	TOTAL	118 148 €	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Régional,

Délibération n° 59.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Rénovation et Mise aux normes des classes maternelles de l'école - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de rénovation et de mise aux normes des classes maternelles de l'école. Montant estimatif des travaux : 118 148 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de rénovation et de mise aux normes des classes maternelles de l'école pour un montant estimatif des travaux : 118 148 € HT.

Délibération n° 60.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Renouvellement des contrats d'assurances communales.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les contrats d'assurances communales arrivaient à échéance le 30 juin 2021. Monsieur Arnaud LEFEBVRE a lancé un appel à devis auprès de trois assurances, seule une assurance a répondu à l'offre, la SMACL, chez laquelle la commune avait déjà ses contrats.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire de l'analyse de l'offre faite par la SMACL à la collectivité, aucunes remarques n'a été relevées.

Monsieur le Maire, par délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 30 mai 2020, a donc accepté l'offre de prix de la SMACL d'un montant de 8 128.00 €.

La répartition des contrats s'établit ainsi :

Produits	Indice	Cotisations annuelles TTC	Montants
Responsabilités	FFB : 995,20	Sans franchise hors option	1 159,70 €
Dommages aux biens	FFB : 995,20	Offre avec l'option Cyber Solution - Sans franchise hors options	5 402,86 €
Véhicules à moteur	SRA : 116,03	Sans franchise hors option	1 080,12 €
Auto collaborateurs	SRA : 116,03	Sans franchise hors option	101,57 €
Protection juridique	FFB : 995,20	Sans franchise	242,83 €
Protection fonctionnelle	FFB : 995,20	Sans franchise	140,92 €

Les contrats sont à effet au 01 juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de la SMACL tel que présenté par Monsieur le Président.

Délibération n° 61.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : « Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire » - Marché à procédure adaptée (MAPA) – Attribution du marché.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de ce dossier. Mme MONTUY rappelle à l'assemblée qu'un marché pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire a été lancé par la commune sous forme de procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 08 juin 2021 pour une remise des offres fixées au 30 juin 2021 à 12 h 00. Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 05 juillet 2021 à 17 h 00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir pour ce service la société Api Lys Restauration pour un prix des repas à 2.13 € HT soit 2.25 € TTC pour une durée de 3 ans à partir de septembre 2021.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité de retenir la société API LYS RESTAURATION pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire pour une durée de 3 ans à partir de septembre 2021.

Délibération n° 62.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Annulation de la délibération n° 50 du 10.04.2021 : ALSH 2021 : dates de fonctionnement – tarification – création des postes de l'équipe d'animation – détermination des rémunérations – mini séjour.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de ce dossier. Mme MONTUY explique à l'assemblée que la délibération prise lors du conseil municipal du 10 avril 2021 devant être modifiée, il est préférable de l'annuler et d'en reprendre une nouvelle. Monsieur le Président propose au vote l'annulation de la délibération n° 50 du 10 avril 2021.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 50 du 10 avril 2021.

Délibération n° 63.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : ALSH 2021 : dates de fonctionnement – tarification – création des postes de l'équipe d'animation – détermination des rémunérations – mini séjour.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de l'éducation scolaire.

Madame Amandine MONTUY explique à l'assemblée :

➤ **Dates ALSH :**

Cet été, l'ALSH fonctionnera si les règles sanitaires le permettent, 4 semaines du 19 juillet au 13 août 2021. Le temps d'accueil à la semaine est de maximum 24 heures.

Où l'exposé ci-dessus, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les dates de fonctionnement de l'ALSH pour cet été.

➤ **Tarification du service :**

La CAF a demandé de fixer la tarification en fonction du quotient familial.

La tarification en fonction du quotient familial permet d'appliquer un tarif plus juste pour les familles, prenant en compte les ressources et la composition familiale.

Les tarifs seront revus à la baisse si le nombre d'heures s'avèrent être en deçà des 24 heures.

Un prorata sera effectué.

	Habitants de Nortkerque	Extérieur
Tranche 1 : Quotient familial CAF Inférieur à 616 €	17,00 €	27,00 €
Tranche 2 : Quotient familial CAF entre 617 € et 700 €	19,00 €	29,00 €
Tranche 3 : Quotient familial CAF supérieur à 701 €	21,00 €	31,00 €

Toujours 2.00 € de réduction dès le deuxième enfant.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Création d'un poste de directeur et de postes d'animateurs :**

Il est proposé le recrutement d'un directeur et de son équipe d'animateurs pour l'encadrement de 60 enfants. Les animateurs seront de préférence Nortkerquois en fonction des candidatures et le nombre d'animateurs sera en fonction des inscriptions. Composition de l'équipe : une directrice et 6 animatrices.

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Salaire du directeur et des animateurs :**

Il est proposé pour les animateurs, un salaire SMIC horaire plus 1 heure par jour travaillé plus 10 % pour les congés ainsi que 8 heures payées au SMIC pour la préparation avant le centre et le rangement après le Centre. Pour le salaire du Directeur titulaire du BAFD sur la base de celle des animateurs augmentée de 20% ainsi que les 8 heures de préparation de centre, plus 1 heure par jour travaillé.

Les animateurs qui seront amenés à effectuer une journée complète en dehors des journées

prévues seront rémunérés en fonction du nombre d'heures effectuées (sortie CCRA).

Approuvé à l'unanimité.

➤ **Reconduction du mini-séjour :**

Il est proposé le report du mini-séjour à savoir dans l'enceinte des bâtiments communaux, une seule nuit, pour 2 groupes d'enfants soit 40 enfants maximum, âgés de plus de 8 ans. Concernant l'encadrement, les animateurs sont bénévoles.

La CAF demande de moduler le tarif en fonction des revenus et donc du quotient familial.

Proposition des tarifs pour le mini camp :

	Habitants de Norkerque	Extérieur
Tranche 1 : Quotient familial CAF inférieur à 616 €	4,00 €	7,00 €
Tranche 2 : Quotient familial CAF entre 617 € et 700 €	5,00 €	8,00 €
Tranche 3 : Quotient familial CAF supérieur à 701 €	6,00 €	9,00 €

Approuvé à l'unanimité.

Madame Amandine MONTUY précise que 54 enfants sont inscrits à ce jour, 6 animateurs et une directrice (de la commune) seront recrutés pour ce service.

Délibération n° 64.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Annulation de la délibération n° 20 du 27.03.2021 : Emploi : « Parcours Emploi Compétences ».

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de ce dossier. Mme MONTUY explique à l'assemblée que la délibération prise lors du conseil municipal du 27 mars 2021 devant être modifiée, il est préférable de l'annuler et d'en reprendre une nouvelle. Monsieur le Président propose au vote l'annulation de la délibération n° 20 du 27 mars 2021.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 20 du 27 mars 2021.

Délibération n° 65.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Recrutement par contrat : « Parcours Emploi Compétences ».

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de ce dossier.

Madame MONTUY informe l'assemblée qu'un agent fait valoir ses droits à la retraite au 31.07.2021, c'est pourquoi Monsieur le Maire désire recruter deux agents dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétences) : 20 heures/semaine pour 1 an au 01 septembre 2021.

Trois personnes du village ont été recensées avec la Mission Locale de Saint-Omer, elles ont réalisé une semaine d'immersion au sein des services de cantine, garderie, et scolaire. Deux personnes sont pressenties pour ces postes.

Madame Amandine MONTUY explique que ces deux personnes seront les bienvenues puisque le service de cantine scolaire continuera en septembre à fonctionner sur deux services. Cette organisation de service pour la cantine a été nécessaire lors de cette période sanitaire ; elle s'est avérée beaucoup plus fonctionnelle pour les agents. Le personnel enseignant a également constaté que les enfants étaient beaucoup plus calmes après cette pause méridienne du déjeuner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents dans le cadre d'un emploi PEC (Parcours Emploi Compétences) : 20 heures/semaine pour 1 an au 01 septembre 2021.

Délibération n° 66.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Appel à projet : Choix du fournisseur – demande de subvention – autorisation donnée à Mr le Maire pour signer la convention de financement avec l'académie.

Monsieur le Président laisse la parole à Mme Amandine MONTUY, adjointe en charge de l'éducation scolaire.

Madame Amandine MONTUY expose à l'assemblée : après échange avec le futur directeur de l'école, il est proposé aux membres de l'assemblée l'acquisition de : 2 écrans numériques interactifs, 4 ordinateurs portables ainsi qu'un ordinateur pour la Direction.

L'Etat subventionne à hauteur de 70 % (investissement plafonné à 3 500 € par classe, soit une subvention envisageable de 2 450 € par classe).

Devis GORIAN BUREAUTIQUE : 7 106.75 €

Devis pour raccorder la classe près de la garderie afin d'y aménager la classe pour le nouveau directeur : Société TOPENSI : 2 500.00 €

Total : 9 606.75 €

Subvention escomptée : 6 724.73 €

Reste à charge à la commune : 2 881.96 €

Sous réserve de modifications de frais de raccordement.

Ainsi que 2 logiciels :

Investissement : 200 €

Subvention escomptée : 100 €

Reste à charge à la commune : 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le lancement de l'appel à projet numérique :

- En retenant la société GLORIAN BUREAUTIQUE pour la fourniture des équipements et la société TOPENSI pour le raccordement des équipements,
- En autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec l'académie.

Délibération n° 67.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Cadeau de départ en retraite.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un agent communal a fait valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2021. Il explique que lors des précédentes mandatures, la commune remettait des bons d'achats d'une valeur de 200. 00 € aux agents lors de leurs départs en retraite.

Il propose à l'assemblée de statuer sur l'octroi et le montant d'une carte cadeau lors des départs en retraite des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'octroi d'une carte cadeau, d'un montant de 200.00 €, aux agents de la commune lors de leurs départs en retraite.

Cette dépense est prévue au budget primitif à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Délibération n° 68.10.07.2021

OBJET DE LA DELIBERATION : Demande de mise en œuvre d'une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Président explique à l'assemblée que dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, est inscrit dans le plan de zonage de la Commune de Nortkerque une zone à urbaniser en extension située le long de la Route d'Ardres. Ce site en extension est découpé en deux parties qui se traduisent par une zone 1AU et une zone 2AU. Une orientation d'aménagement et de programmation a été prévue sur ce site afin d'encadrer son aménagement et fixe notamment des objectifs de densité et de mixité des typologies de logements (pourcentage de logements locatifs et en accession à la propriété).

Le classement en zone 2AU a été motivé par la volonté d'ouvrir à l'urbanisation cette partie du site sur le plus long terme et par la nécessité de prévoir l'aménagement nécessaire de la Rue des Payens Nord, a priori trop étroite pour accueillir un flux supplémentaire de véhicules.

Un aménageur travaille actuellement sur un projet qui recouvre l'intégralité du site à urbaniser, incluant les deux zones 1AU et 2AU.

Il serait en effet souhaitable de mettre un œuvre un projet d'ensemble qui déclinera notamment les objectifs de densité et de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble de l'opération, sur les deux zones 1AU et 2AU, et qui prévoira également l'élargissement nécessaire de la première partie de la Rue des Payens Nord.

Il est donc proposé de solliciter de la CCRA la mise en œuvre de la procédure d'évolution adéquate du Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de :

-modifier le classement de la zone 2AU en zone 1AU afin de permettre la réalisation d'un projet d'ensemble et cohérent sur ce site ;

-prévoir si nécessaire les évolutions de l'orientation d'aménagement et de programmation en fonction du projet qui sera défini.

Après discussion et délibération, les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité de proposer à la CCRA la mise en œuvre d'une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme présenté par Mr le Président.

Information du Maire :

- Les travaux Rue Moncove devront se finaliser dans deux semaines, ils reprennent ce lundi 12 dans la Rue Latérale,
- La Ducasse et la brocante sont maintenues, la brocante sera organisée par l'ADN15 qui c'est également proposée d'organiser le repas « frites-moules »,
- Les invitations pour la ducasse ont été remises ce jour aux conseillers municipaux,
- 11 novembre 2021 : messe à Nortkerque à 9 H 30, les présidents des Anciens Combattants seront présents. Arrivée également d'un nouveau prêtre,
- Constat de nombreuses nuisances sur le city-stade, réflexion sur un système de fermeture de la structure,
- La Charte de l' Elu local a été distribué aux conseillers municipaux, elle sera également envoyer avec ce procès-verbal.

Monsieur le Maire souligne le manque d'investissement de certains élus et il propose aux conseillers municipaux qui le désirent de les recevoir : « sa porte est toujours ouverte».

Séance levée à 11 h 45.